



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 22 septembre 2021

AC 300

18 h 30 à 20 h 30

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Binette, Adrien	Enseignant
2-	Labrie, Catherine	Enseignante
3-	Paquette, Fanny	Enseignante
4-	St-Jacques, Maxime	Enseignant
5-		Employée de soutien
6-	Gauthier, Alain	Parent
8-	Gagnon, Dominique	Parent
9-	Arès, Marie-Hélène	Parent ABSENTE
10-	Bélisle, Marie-Hélène	Parent
11-	Langlois, Nancy	Parent
12-	Dubé, Mélanie	Parent
14 -	Harvey, Frédéric	Parent
14 -	Bazin, Amélie	Parent, substitut

15 -		Élève
16 -		Élève
17-		Personnel professionnel
18-	Lafortune, Serge	Membre de la communauté
19-		Membre de la communauté

Sont également présents à la table du conseil :

Ménard, Pierre - Directeur
 Beauregard, Linda - Agente administrative **ABSENTE**
 Bouchard, Caroline - Adjointe Administrative
 Thiam, Ndeye - Directrice adjointe **ABSENTE**
 Legault, Isabelle - Directrice adjointe **ABSENTE**
 Ipperciel, Vincent - Directeur adjoint **ABSENTE**
 Philippe, Anik - Directrice adjointe **ABSENTE**

* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Ouverture de la séance : 18h33

1-

a) Présence et quorum

Monsieur Pierre Ménard, directeur, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

Ouverture de la séance à 18 h 33

b) Accueil des nouveaux membres et mot de présentation du directeur

Fanny Paquette

Dominique Gagnon

Amélie Bazin

Catherine Labrie

Adrien Binette

Maxime St-Jacques

c) Nomination des représentants de la communauté

Nomination de M. Serge Lafortune

2-

Adoption de l'ordre du jour d'une séance ordinaire

046 - CÉ
20210922-01

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Ménard, directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 22 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de [REDACTED] et appuyée par [REDACTED], il est résolu à l'unanimité.

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 22 septembre 2021;

3-

Adoption du procès-verbal du 25 août 2021

PRÉAMBULE

046 - CÉ
20210922-02

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2021 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pierre Ménard et appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu à l'unanimité à 18h42.

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire 25 août 2021;

D'ADOPTER, tel que déposé (ou modifié), le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2021 du Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu;

4- Suivis au procès-verbal

5- Correspondance

7- Travaux du conseil

a) Élection à la présidence et la vice-présidence

046-CÉ
20210922-03

PRÉAMBULE :

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Alain Gauthier, et appuyé par Tous, IL EST RÉSOLU à l'unanimité:

DE CHOISIR M. Alain Gauthier comme président(e) du conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu pour l'année scolaire 2021-2022;

DE MANDATER le directeur de l'école, monsieur Pierre Ménard, pour qu'il informe la commission scolaire du nom du nouveau président du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu pour l'année scolaire 2021-2022.

PRÉAMBULE :

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que le conseil d'établissement doit choisir son vice-président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Dominique Gagnon, et appuyé par Tous, IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE CHOISIR Mme Dominique Gagnon comme vice-président(e) du conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu pour l'année scolaire 2021-2022;

DE MANDATER le directeur de l'école, monsieur Pierre Ménard, pour qu'il informe la commission scolaire du nom du nouveau président du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu pour l'année scolaire 2021-2022.

b)

Secrétariat des séances

**046-CÉ
20210922-04**

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), stipule que le Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu doit consigner ses délibérations dans un registre;

CONSIDÉRANT que le travail de secrétariat exige du temps après chacune des rencontres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Adrien Binette, appuyée de Mme Marie-Hélène Bélisle,

Il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER que le directeur de l'école, monsieur Pierre Ménard, procède à l'embauche de Mme Catherine Labrie à titre de secrétaire pour le Conseil d'établissement.

D'APPROUVER que Mme Catherine Labrie soit rémunérée à raison de 50\$ par rencontre pour la prise de notes et la rédaction du procès-verbal.

D'APPROUVER que ces frais soient imputés au budget de fonctionnement du conseil d'établissement.

c)

Calendrier de travail de l'année

046 - CÉ
20210922-
05

PRÉAMBULE

M. Pierre Ménard souligne aux membres du CÉ que les rencontres continueront de se faire via la plateforme ZOOM. Les rencontres resteront le mercredi. Il y aura une séance extraordinaire du conseil d'établissement du 28 septembre 2021. Cette rencontre se déroulera virtuellement sur la plateforme TEAMS à 18h.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Ménard, directeur, a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres et des comités de travail des membres du CA du CSSPO permettant ainsi à ces derniers de venir nous rencontrer;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

CONSIDÉRANT que ce calendrier n'inclut que les séances ordinaires publiques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Harvey, Frédéric et appuyée par M. Adrien Binette, IL EST RÉSOLU à l'unanimité:

D'ADOPTER pour les travaux de notre conseil d'établissement, le calendrier de travail 2021-2022, tel que proposé par monsieur Pierre Ménard, directeur, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER Monsieur Pierre Ménard, directeur, pour qu'une copie bien présentée du calendrier des séances ordinaires du Conseil d'établissement 2021-2022 de l'école secondaire Mont-Bleu soit préparée et que ce dit calendrier soit affiché sur le site Web de l'école et envoyé au CSSPO.

d)

Règles de régie interne du conseil

046-CÉ
20210922-06

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu doit établir ou réviser ses règles de Régie interne;

CONSIDÉRANT que dans cette révision, les membres du Conseil d'établissement ont tenu compte des recommandations de changements faites par monsieur Pierre Ménard, directeur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Maxime St-Jacques et appuyée Mme Langlois, Nancy il est résolu à 20h20, IL EST RÉSOLU

D'ABROGER les règles de Régie interne actuelle du conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

D'ÉTABLIR les nouvelles règles de Régie interne du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu qui s'appliqueront à compter du 22 septembre 2021, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER Monsieur Pierre Ménard, directeur, pour qu'une copie bien présentée des règles de Régie interne du Conseil d'établissement soit préparée. Cette copie actualisée devra être remise rapidement à tous les membres du Conseil 2021-2022.

e)

Dénonciation des conflits d'intérêts

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que l'article 70 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que tout membre d'un Conseil d'établissement doit dénoncer, par écrit, toute situation qui risque de le mettre en conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Ménard, directeur, a remis dès la première séance, un formulaire permettant aux membres du Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu de procéder à la dénonciation de toute situation qui risque de les placer en situation de conflit d'intérêts;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Adrien Binette et appuyé par Mme Nancy Langlois, IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER Monsieur Pierre Ménard, directeur, pour informer rapidement le président du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu s'il apprenait qu'un des membres de notre conseil s'était placé en situation de conflit d'intérêts;

D'INFORMER les membres qu'ils doivent rapidement rencontrer Monsieur Pierre Ménard, directeur, si jamais leur situation personnelle changeait et les mettait en conflit d'intérêts.

046 -
CÉ20210922
-07

f)

Budget de fonctionnement

046 -
CÉ20210922
-08

Sur proposition de Mme Amélie Bazin appuyée par Mme Dominique Gagnon, IL EST RÉSOLU à l'unanimité:

Que le budget de fonctionnement du comité va se résumer à la rémunération de 50\$ la séance pour les frais de secrétariat.

g)

Formation obligatoire des membres du CÉ

La formation est obligatoire pour tous les membres du conseil d'établissement. La FCPQ offre des capsules sur plateforme numérique. Le lien sera envoyé par courriel à tous les membres. Il y aura un délai raisonnable pour faire cette formation, sois décembre.

h)

Consultation sur la définition des bassins de l'École 041 et l'École secondaire Mont-Bleu

Il y aura une séance extraordinaire du conseil d'établissement du 28 septembre 2021. Cette rencontre se déroulera virtuellement sur la plateforme TEAMS à 18h.

Il y aura des défis de recrutement. On devra stabiliser et rééquilibrer la clientèle. Les enseignants ont le choix de leur lieu de travail selon la convention collective.

Un scénario nous sera proposé par le conseil d'administration après la consultation et la soirée de l'information.

7

Les rapports et mots des représentants

a)

Mot des représentants de la communauté

M. Lafortune tient à remercier M. Ménard, M. Gauthier et toute l'équipe pour les informations donner lors de la rencontre de parents du 8 septembre, sur les avancer des travaux de Mont-Bleu 3.0.

b)

Mot du représentant au comité des parents

M. Alain Gauthier nous a fait part de la discussion du comité de parents sur l'école Mont-Bleu 3.0. Tous ont bien hâte à la rentrée.

c)

Mot du directeur

M. Pierre Ménard, confirme qu'on a eu une rentrée remplie de défi avec une hausse de la clientèle, un espace restreint et des inscriptions tardives. On a relevé le défi en équipe et l'on croit qu'on s'en est bien sortie. Tous les élèves sont en présentiel. Les mesures sanitaires sont en place. Les risques sont minimales au secondaire, plus de 88% de nos étudiants sont vaccinés. Le port du masque est requis en tout temps dans l'école. On a une clientèle relativement calme, malgré le 1^{er} secondaire un peu plus turbulent. Les policiers éducateurs sont régulièrement présents dans l'école. C'est une situation normale, car au secondaire ils ont plus de liberté qu'au primaire.

Le parascolaire est de retour cette année, avec pour certaines activités le passeport vaccinal. Il y aura beaucoup de variété, tout sera confirmé sous peu aux élèves et aux parents.

Questions; est-ce qu'on connaît le pourcentage du personnel vacciner?

Réponse ; non, nous ne sommes pas en mesure le savoir.

Remerciement de Mme Amélie Bazin pour la coordination et la gestion du passage primaire secondaire. En tant que parent d'un élève de 1^{er} secondaire, elle se sent rassurer.

Il y a un défi au niveau du transport, une rencontre est prévue avec eux. L'infrastructure d'Asticou n'est pas adéquate pour la quantité de circulation engendrer au début et a la fin de la journée. Un communiqué sera envoyé aux parents pour les sensibiliser au transport en commun.

Dans les autobus de la STO le port du masque est obligatoire en tout temps. Les chauffeurs interviennent, au besoin, il y a un contrôle de la direction à l'embarquement du soir comme l'an passé.

Pour terminer sur une note positive, on aura une activité d'Halloween, on est en train d'affiner le tout.

Pour ce qui est de Mont-Bleu 3.0 les travaux avancent rondement. Un plan de déménagement sera mis en place, les enseignants seront impliqués et consultés tout au long du processus. On planifie avoir un plan pour l'été 2022.

8- Affaires nouvelles

Photo étudiante, il n'y aura pas de reprise de photo.

9- Levée de la séance

046 - CÉ
20210922 -
09

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Amélie Bazin et appuyé par Mme Nancy Langlois , IL EST RÉSOLU à l'unanimité.

DE LEVER la séance ordinaire à 20h35.

Adopté le

, président

Monsieur Pierre Ménard, directeur

Date

ANNEXE I

Sont présents :

1-	Jacques, Karine	Enseignante
2-	Beaulieu, Donald	Enseignant
3-	Tremblay, Janie	Enseignante
4-	Lafrance, Alexandre	Enseignant
5-	Tremblay-Routhier, Charles	Enseignant
6-	Desrosiers, Monia	Employée de soutien
7-	Bélisle, Marie-Hélène	Parent
8-	Harvey, Frédéric	Parent
9-	Muduuli, Melissa	Parent
10-	Arès, Marie-Hélène	Parent
11-	Gauthier, Alain	Parent, président
12-	Robert, Josée	Parent
13-	Hubert, Stéphane	Parent
14 -	Dubé, Mélanie	Parent
15 -	Ouellet, Zoé	Élève
16 -	Santerre, Axelle	Élève
17-	De la Chevrotière, Sylvie	Personnel professionnel
18-	Lafortune, Serge	Membre de la communauté
19-	Larocque, Rachel	Membre de la communauté

Sont également présents à la table du conseil :

Ménard, Pierre - Directeur
Beauregard, Linda - Gestionnaire administrative par intérim
Bouchard, Caroline - Adjointe Administrative
Thiam, Ndeye - Directrice adjointe